



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

**CREATION D'UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
INTRAFAMILIALES : PARTICIPATION FINANCIERE**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Action Sociale et Solidaire

N° 2021.06.007

**CREATION D'UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES :
PARTICIPATION FINANCIERE**

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

En 2019, l'État et les Communes de l'Agglomération de Lorient ont commandé une étude-action afin d'analyser les besoins et les problématiques des femmes sur ce territoire dans les domaines du droit, de la santé, de la citoyenneté, de l'insertion, de la solidarité, de l'habitat, ainsi que l'offre d'information et d'accompagnement existante.

Les résultats de cette étude-action présentés en octobre 2020, attestent de la nécessité de construire un nouveau projet à l'échelle de l'Agglomération en s'appuyant sur les dispositifs déjà présents sur le territoire.

En mars 2021, l'État, le Conseil Départemental du Morbihan, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des communes de Lorient Agglomération se sont engagés à soutenir le projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes sur l'Agglomération Lorientaise.

Ce dispositif doit :

- Prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes sur le territoire : inégalités des conditions d'emploi, femmes peu diplômées, augmentation des ménages isolés, situations de monoparentalité en progression qui portent majoritairement sur les cheffes de familles, précarité importante et situation de pauvreté renforcée chez les jeunes et dans les quartiers prioritaires, nombre de victimes de violences intrafamiliales en augmentation, freins rencontrés à l'autonomie (manque de formation, problèmes de santé, mobilité restreinte, offre d'accueil des jeunes enfants, problématique de logement,...).
- Faire mieux connaître et coordonner l'offre existante ;
- Rendre cette offre plus accessible sur l'ensemble du territoire et la développer, notamment en direction des victimes de violences ;
- Créer du lien entre les acteurs, développer leurs compétences et la formation
- Orienter les femmes vers des solutions correspondant à l'ensemble de leurs problématiques, et plus particulièrement vers les services existants pour accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes

Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation à destination des femmes de l'Agglomération a pour vocation première la coordination des services existants sur le territoire dans les domaines du droit, de la santé, de la citoyenneté, de l'insertion, de la solidarité, de l'habitat, ainsi que l'offre d'information et d'accompagnement existante pour ce public.

Dans ce cadre, un guide-ressource, cartographie des acteurs impliqués sur l'Agglomération de Lorient, sera élaboré et systématiquement actualisé. Il permettra de bénéficier d'une vue

d'ensemble, d'améliorer la cohérence de toutes les actions financées par des fonds publics à destination des femmes sur le territoire et une mise en réseau efficace de tous les acteurs impliqués.

Par ailleurs, afin que toutes les femmes de l'Agglomération puissent bénéficier du dispositif, tant en zone urbaine que rurale, la structure porteuse de ce dispositif devra, en concertation avec les 25 communes de l'Agglomération, identifier au moins un ou une référent(e) « violences / précarité » par commune. Ce référent(e) sera formé pour être en capacité d'accueillir, de repérer (le cas échéant) et d'orienter les femmes vers le bon interlocuteur dans chaque structure.

Afin de choisir le porteur du projet, un appel à projet a été lancé le 30 avril pour une sélection du candidat mi-Juin avec l'objectif de lancement du dispositif en octobre 2021.

Le financement du projet à hauteur de 100 000 € pour la première année de fonctionnement est prévu comme suit :

TOTAL	100 000 €
ETAT	20 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN	20 000 €
CAF	20 000 €
TOTAL COMMUNES DE LORIENT AGGLOMERATION	40 000 €
<i>COMMUNES</i>	<i>Répartition sur la base de la population municipale 2017</i>
<i>BRANDERION</i>	<i>281 €</i>
<i>BUBRY</i>	<i>467 €</i>
<i>CALAN</i>	<i>237 €</i>
<i>CAUDAN</i>	<i>1 345 €</i>
<i>CLEGUER</i>	<i>654 €</i>
<i>GAVRES</i>	<i>133 €</i>
<i>GESTEL</i>	<i>528 €</i>
<i>GROIX</i>	<i>445 €</i>
<i>GUIDEL</i>	<i>2 272 €</i>
<i>HENNEBONT</i>	<i>3 085 €</i>
<i>INGUINIEL</i>	<i>425 €</i>
<i>INZINZAC-LOCHRIST</i>	<i>1 284 €</i>
<i>LANESTER</i>	<i>4 472 €</i>
<i>LANGUIDIC</i>	<i>1 568 €</i>
<i>LANVAUDAN</i>	<i>157 €</i>
<i>LARMOR-PLAGE</i>	<i>1 633 €</i>
<i>LOCMIQUELIC</i>	<i>796 €</i>
<i>LORIENT</i>	<i>11 244 €</i>
<i>PLOEMEUR</i>	<i>3 512 €</i>
<i>PLOUAY</i>	<i>1 116 €</i>
<i>PONT-SCORFF</i>	<i>737 €</i>

PORT-LOUIS	515 €
QUEVEN	1 707 €
QUISTINIC	282 €
RIANTEC	1 106 €

Le projet sera évalué à l'issue de sa première année de fonctionnement pour vérifier l'adéquation des services proposés aux besoins du territoire. Le projet pourra s'adapter au regard de l'impact mesuré par les indicateurs, et en fonction de la capacité des partenaires à renforcer ou non leur action.

Un comité de suivi constitué des principaux partenaires du projet (Etat, Conseil Départemental, CAF, communes de l'Agglomération de Lorient) se réunira régulièrement pour effectuer des points d'étapes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 mai 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 10 Juin 2021,
Vu le cahier des charges de l'appel à projet 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la participation financière de la Commune pour l'année 2021 à hauteur de 3 085 € à la création du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales sur l'Agglomération Lorientaise,
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au budget au compte 6574.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr